



Pour une science politique plurielle, collaborative et réflexive

LISTE SNESUP-FSU ET SYMPATHISANTS

SECTION 04 (SCIENCE POLITIQUE) – COLLEGE A

Alors que le rôle du CNU a encore reculé ces dernières années avec la suppression de la qualification pour les postes de PR, il est fondamental de continuer à défendre cette institution, son caractère collégial et le rôle qu'elle joue. Le CNU demeure menacé, avec une tendance renforcée à une gestion locale des postes, des procédures de recrutement (chaires de professeurs junior), mais aussi d'avancement ("repyramidage"). Cette évolution s'inscrit dans une profonde remise en cause du statut d'enseignant.e chercheur.e. A l'opposé de ces évolutions, la liste que nous présentons est fortement attachée à la défense du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Notre liste s'engage à poursuivre le travail réalisé pour améliorer le fonctionnement de la section 04 et en faire une instance de débat et de défense de notre discipline et de notre statut. La présence sur notre liste de plusieurs membres de la précédente mandature du CNU est un gage de continuité, mais le renouvellement est également assuré par la présence de nouveaux et nouvelles venu-es.

Réuni-es derrière une même analyse du rôle du CNU, nous sommes aussi profondément attaché-es à la pluralité de notre discipline. Notre liste a ainsi été conçue pour être représentative de la richesse de la science politique en France : diversité des lieux d'exercice du métier et des profils, variété des sous-disciplines, des objets et des terrains, pluralité des paradigmes théoriques et des méthodes.

Notre liste s'engage fortement sur six dimensions du rôle et des missions du CNU :

1. Évaluer les dossiers avec rigueur dans le respect du pluralisme

Le CNU doit être le garant des exigences de la démarche scientifique et du métier d'enseignant.e-chercheur.e dans le respect du pluralisme et de la diversité des pratiques et des approches en science politique. Pour répondre à cette double ambition, nous nous engageons à :

- Procéder à une évaluation approfondie et qualitative des dossiers, sans avoir recours à des critères quantitatifs prédéfinis.
- Évaluer tous les dossiers et travaux de recherche à l'aune de critères communs clairement établis et rendus publics par la section 04 et qui prennent en compte l'ensemble des activités des candidat-es. L'enjeu est de défendre une définition du métier d'enseignant-chercheur qui rende possible le plein exercice de sa double dimension contre des réformes entretenant des formes de "spécialisation" subies (enseignement *et* - et non *ou* - recherche).
- Travailler dans le respect des perspectives propres à chaque sous-discipline de la science politique, tout en veillant à limiter la tendance à l'hyperspécialisation et à la segmentation de la discipline.
- Tenir compte des conditions de réalisation de la thèse ou d'exercice du métier, parfois très différentes d'un établissement à l'autre, affectées par la récente crise sanitaire, mais aussi par l'augmentation continue des charges administratives.
- Valoriser l'ouverture intellectuelle et disciplinaire, ce qui suppose à la fois de reconnaître l'apport des autres disciplines des sciences humaines et sociales à la science politique et de maintenir une ouverture à l'égard des autres disciplines, dès lors que les travaux s'inscrivent dans les problématiques de la science politique et en mobilisent des savoirs et des outils.

2. Assurer des décisions collégiales et transparentes

La qualité du travail du CNU dépend largement des règles de travail que se fixent les sections. Ces règles doivent assurer l'impartialité et la transparence des décisions. Notre liste s'engage à :

- Garantir le caractère collectif des délibérations, à travers le débat contradictoire et le recours systématique au vote, tout en assurant un examen approfondi des dossiers par la rédaction de rapports détaillés confiés à deux membres du CNU.
- Réaffirmer les règles encadrant strictement l'examen des demandes de qualification (déport) et l'étude des dossiers de membres du CNU (pas d'autopromotion, interdiction de siéger lors d'une session où son dossier doit être évalué...).
- Diffuser largement toute l'information sur les procédures de travail et les critères d'évaluation, communiquer les décisions prises par la section 04, en matière de qualification, d'avancement, de CRCT, d'attribution des primes (RIPEC), et prolonger le travail entrepris ces dernières années pour offrir un rapport annuel clair et détaillé des activités de la section.
- Diffuser toutes les résolutions et motions adoptées par la section et les comptes-rendus de la CP-CNU.

3. Lutter contre l'individualisation excessive des pratiques et des rémunérations

Notre liste est opposée aux logiques d'individualisation des carrières contenues dans les politiques dites d'excellence. Plutôt que de mettre en concurrence des individus à partir de critères de productivité, nous souhaitons encourager les formes collaboratives de recherche : l'échange intellectuel, le travail collectif, le temps long et l'articulation de la recherche avec les activités pédagogiques sont des dimensions de notre métier qui doivent être privilégiées et reconnues à leur juste valeur. Nous nous engageons à mener une réflexion collective sur les critères d'attribution des primes, pour les lier aux activités d'enseignement, d'encadrement et d'animation de la recherche et non en faire des primes d'excellence.

Nous réaffirmons notre attachement au caractère national des procédures d'évaluation et soutenons que les fondements et la pertinence de ce suivi de carrière doivent être rediscutés, d'autant que ce dispositif pourrait être utilisé à des fins administratives plus que scientifiques par les établissements d'enseignement supérieur.

4. Faire du CNU une instance de défense de la science politique, du métier d'enseignant-chercheur et des libertés académiques

Parce qu'elle rassemble des enseignant-es-chercheur-es de tous horizons et représente la discipline dans sa diversité, la section 04 du CNU doit être une instance privilégiée de discussion et de délibération sur les enjeux de la discipline et de la profession. Elle doit être un espace de réflexivité sur le métier et ses conditions d'exercice mais aussi une instance de veille, d'alerte et d'interpellation ayant vocation à préserver et défendre nos missions fondamentales au sein de l'enseignement supérieur et la recherche. Nous serons de ce point de vue particulièrement vigilant.es face aux tentatives de disqualification et d'empêchement des travaux en sciences sociales en défendant les libertés d'enseignement et de recherche.

Pour promouvoir notre discipline, la section 04 du CNU, en lien avec la section 40 du CNRS, doit défendre la place de la science politique au sein des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche. Elle doit encourager l'internationalisation de la science politique française, c'est-à-dire la diffusion des travaux à l'échelle internationale, mais aussi l'insertion des enseignant.es-chercheur.es dans des réseaux transnationaux.

Enfin, la section 04 du CNU doit être attentive aux candidat.es au métier d'enseignant.e-chercheur.e, toujours plus précaires. Notre liste entend rouvrir la discussion de l'article L. 412-4 du Code de la recherche, qui limite la signature des contrats post-doctoraux à trois ans après la soutenance de la thèse. Au motif de circonscrire la précarisation de la recherche, cette disposition malthusienne exclut de fait les non-titulaires, sans considérer la création substantielle de postes pérennes. Cette situation ne tient pas compte de l'allongement des carrières post-doctorales, et encourage les solutions de contournement plus précaires encore ou l'arrêt pur et simple de carrières en devenir.

5. Pour une meilleure prise en compte de la pénibilité

Les professionnel.les de l'enseignement et de la recherche sont soumis.es à des tâches de plus en plus chronophages - en plus d'enseigner et de chercher - mais aussi du fait d'une concurrence accrue, accentuée par la pénurie de postes et des acquis tels que les CRCT, les délégations et les promotions. La vie au travail des enseignant.es-chercheur.es est trop souvent faite d'épuisement, de stress et de burn-out. Le CNU doit prendre sa part pour alerter et mobiliser contre la dégradation des conditions de travail mais aussi lutter contre ces risques professionnels, renforcés par l'évaluation trop quantitative des dossiers, les responsabilités collectives trop nombreuses et les heures complémentaires subies. Les membres élu.es du CNU doivent penser leur activité d'évaluation à partir d'un étalon de mesure du travail qui intègre ces risques professionnels.

6. Une liste qui appelle à une défense collective et à une re-syndicalisation des enseignant-es-chercheur-es

Pour cette liste, le soutien par le SNESUP-FSU revêt un sens fort. Les politiques gouvernementales qui ont été menées depuis plusieurs décennies sont allées dans le sens d'une dénationalisation de notre discipline, d'une précarisation du métier et d'un accroissement des tâches non scientifiques au détriment de celles qui ont du sens pour nous, à savoir l'enseignement et la recherche. Nous portons l'idée que notre communauté doit retrouver la voie de la syndicalisation et de l'action collective pour mener cette bataille de défense de notre discipline et des métiers de l'enseignement et de la recherche. Nous devons également investir plus que jamais nos organisations savantes et de défense disciplinaires (AFSP, AECSP, ANCMSP). Cette élection doit être l'occasion de changer d'ère, de retrouver du souffle collectif pour, toutes et tous ensemble, créer des forces professionnelles capables de remporter davantage de négociations avec le Ministère.

Election CNU 2023

Section 04

Collège A

Pour une science politique plurielle, collaborative et réflexive - Liste SNESUP-FSU et sympathisants

n° 1	Mme SOPHIE BEROUD (BEROUD)	UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE)
n° 2	Mme SANDRINE LEVEQUE (LEVEQUE)	IEP DE LILLE
n° 3	M. NICOLAS BUE (BUE)	UNIVERSITE D'ARTOIS
n° 4	M. JULIEN FRETTEL (FRETTEL)	UNIVERSITE PARIS 1 (PANTHEON SORBONNE)
n° 5	Mme EMMANUELLE BOUILLY (BOUILLY)	UNIVERSITE DE LILLE
n° 6	M. BENJAMIN BOUDOU (BOUDOU)	UNIVERSITE DE RENNES (EPE)
n° 7	Mme CAMILLE GOIRAND (GOIRAND)	UNIVERSITE PARIS 3 (SORBONNE NOUVELLE)
n° 8	M. RAFAEL COS (COS)	UNIVERSITE DE BORDEAUX
n° 9	Mme CAMILLE HAMIDI (HAMIDI)	UNIVERSITE LYON 2 (LUMIERE)
n° 10	M. ERIC PHELIPPEAU (PHELIPPEAU)	UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
n° 11	Mme CECILE ROBERT (ROBERT)	IEP DE LYON
n° 12	M. VINCENT TIBERJ (TIBERJ)	IEP DE BORDEAUX
n° 13	M. VINCENT DUBOIS (DUBOIS)	UNIVERSITE DE STRASBOURG
n° 14	Mme ELISE MASSICARD (MASSICARD)	IEP DE PARIS
n° 15	M. LAURENT JEANPIERRE (JEANPIERRE)	UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON (SORBONNE)
n° 16	Mme DOROTA DAKOWSKA (DAKOWSKA)	IEP D'AIX EN PROVENCE